

Production urbaine « à la française »

QUE CHANGE LA MONDIALISATION ?

URBANISME
MONDIALISATION
ARCHITECTES

Interview de
Françoise Fromonot

Architecte et critique,
fromonot@criticat.fr

L'architecture, et les architectes, occupent une place importante dans l'aménagement en France. Isabelle Baraud-Serfaty et Pauline Fouilland interrogent, pour études foncières, la critique Françoise Fromonot, sur les impacts de la mondialisation sur les modes de production urbaine : pas grand chose de neuf ?

Vous avez récemment publié un article sur l'opération d'aménagement des terrains Renault à Boulogne-Billancourt, intitulé : « L'urbanisme mondialisé à la française » (D'A, décembre 2011). Existe-t-il, selon vous, un urbanisme de la mondialisation ?

Il semblerait que non. La mondialisation exacerbe certains facteurs dont dépend directement l'urbanisme, les quantités à construire, l'exigence de rentabilité commerciale, le rôle du

secteur privé, la compétition d'image entre les villes, la concurrence à une échelle très large... autant de contraintes qui viennent s'imposer aux acteurs locaux et aux projets urbains. Mais cette nouvelle donne s'accommode finalement assez bien des *modus operandi* existants et des formes urbaines auxquels ils correspondent. Elle ne les bouleverse pas fondamentalement mais s'en saisit et les exploite, les adapte, les déforme.

En Chine, comme d'ailleurs dans la plupart des pays dits émergents, on recycle de manière très pragmatique les modèles urbains occidentaux, classiques, modernes, post-modernes, quitte à panacher les formes qui leurs sont associées. On y trouve aussi bien des quartiers d'îlots structurés par de grandes avenues que des gratte-ciel avec de grands lotissements suburbains à leur pied, ou encore des grands ensembles, incroyablement denses... La mondialisation dissémine et généralise des modèles éprouvés depuis longtemps. Quant aux villes européennes, que le marketing urbain à l'échelle planétaire oblige à entrer dans la course, elles ont recours aux mêmes bonnes vieilles recettes que les pays dits émergents leur renvoient comme des nouveautés. Quand Londres se remet à construire des tours pour signifier son attractivité à l'échelle planétaire, Paris parle de faire de même pour se montrer à la page... La tour, une invention qui date d'un siècle ! On tourne en rond.

Les grandes modernisations du 19^e et le 20^e siècle avaient inventé, ou en tout cas cristallisé des modèles inédits, comme la cité-jardin, par réaction aux effets de l'industrialisation sur les villes, puis, à partir des années 1920, les cités utopiques de Le Corbusier ou Hilberseimer... L'incroyable modernisation planétaire du XXI^e siècle

Françoise Fromonot...

Architecte de formation, enseignante, co-fondatrice et animatrice de la revue *Criticat*, Françoise Fromonot occupe une place particulière dans le paysage de la critique architecturale et urbaine en France. En effet, ses critiques s'appuient sur une analyse très fine du processus de fabrication des objets architecturaux ou projets urbains, sans se limiter à une lecture purement formelle. Elle est notamment l'auteur d'un ouvrage passionnant sur la dernière consultation pour la rénovation du quartier des Halles à Paris (*La Campagne des Halles*, La Fabrique, 2005).

Dans ses écrits plus récents, on signalera notamment l'article « Manières de classer l'urbanisme » (*Criticat* n°8, Septembre 2011), qui propose de distinguer trois grands types de conception urbaine en fonction du rapport qu'ils entretiennent avec le site et le programme :

- › « l'urbanisme de programmation », qui cherche à exploiter le potentiel programmatique, façon Rem Koolhaas à Eurallille ;
- › « l'urbanisme de révélation », qui donne la priorité au site, façon Alexandre Chemetoff sur l'Île de Nantes ;
- › et, enfin, « l'urbanisme de composition » (ou « urbanisme de plan masse »), qui définit des formes urbaines typiques contrôlées par un règlement, façon ZAC, - de celle de Bercy à l'opération Boulogne-Rives de Seine -.

Nous l'avons interrogée sur les impacts de la mondialisation sur les modes de production urbaine.

n'a pour l'instant produit ni formes nouvelles, ni mutations significatives des formes existantes.

Il en est de même pour l'autre phénomène dont elle a favorisé la ré-émergence : la demande de « développement durable », en réaction à la consommation exponentielle d'espace, de ressources et d'énergie à l'échelle mondiale. Prenez les éco-quartiers qui fleurissent en Europe : en Allemagne, ils s'inspirent vaguement des « Siedlung »¹ dont ils reprennent souvent l'appellation ; en Angleterre, Bed Zed² est constitué de *terrace houses*, des maisons en bande ; en France, les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) deviennent des éco-ZAC, par reconfiguration marginale de leurs ingrédients types, en phase avec les normes de la HQE... Chaque culture urbanistique continue de rouler sur ses modèles dominants. C'était le sens du titre de mon article sur Boulogne, un peu sarcastique tout de même, puisque la manière de faire « bien de chez nous », que recouvre l'expression « projet urbain à la française », se veut synonyme d'urbanisme vertueux.

En France, quel serait ce mode dominant de production urbaine que la mondialisation ne ferait qu'exacerber ?

Ce qu'on appelle « le projet urbain à la française » et que j'appelle l'urbanisme de composition, c'est-à-dire le dessin systématique de tout nouveau quartier par la géométrie de tracés viars, le règlement, la prescription des alignements, des hauteurs, etc. ; avec les formes urbaines, le système de commande et de gestion qui vont avec. Cela donne, par exemple, les macro-lots de Boulogne, prolongation de l'urbanisme caractéristique des ZAC. En faisant gonfler les îlots, on les rend plus rentables. La plupart des équipements publics sont maintenant réalisés par le privé, mais on reste sur des distributions mixtes du programme, comme si de rien n'était. Et pour ne pas compromettre les délais et la rentabilité d'ensemble, on a fait au préalable table rase de tout ce qui existait sur le terrain, comme d'habitude.

Vous dites urbanisme « à la française » : peut-on dire qu'il s'agit d'une pratique ancienne ? Le terme même n'est-il pas contradictoire avec l'idée selon laquelle il s'adapterait parfaitement à la mondialisation ?

Cet urbanisme est né dans les années 1970 d'une critique, souvent très politique : de la des-

truction de quartiers anciens et populaires par les rénovations des années 1960, des grands ensembles... Il témoignait, à ses débuts, de la volonté de réhabiliter la ville « sédimentaire » (i.e. en respectant et s'appuyant sur son histoire) et d'en poursuivre la sédimentation en actualisant des formes urbaines héritées, pour capter et restituer ce qu'elles abritaient de continuités, de sociabilités, de mixité. Il s'est transformé en système normatif, mis en place par la poignée d'acteurs récurrents qui monopolisent le « projet urbain ». A Boulogne, on construit ex nihilo, sur une table rase, de la ville soit-disant traditionnelle ! Pour opérer de la sédimentation, il aurait fallu considérer que l'époque industrielle et moderne avait déposé une couche d'urbanisation, et réfléchir de manière critique à la nature et au destin de ce legs. En alignant sur le papier toutes les ZAC parisiennes depuis 1977, on verrait qu'elles ont fini par constituer un type en soi, une représentation construite de la doxa en vigueur. Quel que soit le contexte où elles s'implantent, on retrouve les mêmes barres divisées et recomposées en îlots, autour des mêmes jardins publics, conçues par des urbanistes en chef venus des mêmes horizons, orchestrées par les mêmes décideurs et promoteurs.

L'histoire de la conquête (idéologique, institutionnelle, professionnelle, etc.) de l'aménagement urbain français par cette manière de faire n'a pas été vraiment écrite. Il serait pourtant in-

1 - Siedlung fait ici référence aux cités-jardins modernistes développées en Allemagne à partir des années 1910.

2 - Bed Zed, ou Beddington Zero Energy Development, est un quartier expérimental de 100 logements sociaux écologiques, construit à la fin des années 1990 dans la banlieue de Londres. Architecte : Bill Dunster.

3 - On appelle mouvement de « retour à la ville » la tendance impulsée par l'œuvre de théoriciens comme Aldo Rossi (*L'architettura della città*, 1966) qui met en œuvre, à partir de la fin des années 1970, la rupture avec l'urbanisme fonctionnaliste dérivé des principes de la Charte d'Athènes.

4 - Koolhaas R., 1994, « The Generic City », in Koolhaas R., Mau B., OMA 1995, *SMLXL*, New York/Rotterdam, 010 Publishers, Monacelli Press (traduit en français dans *l'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 304, avril 1996).



Projet de Rem Koolhaas – OMA pour les Halles, Paris, 2004

© Françoise Fromont



Projet d'aménagement pour l'île Seguin-Rives de Seine, Boulogne-Billancourt



Projet de bureau pour Boulogne-Billancourt



Projet d'aménagement pour Tolbiac-Chevaleret, Paris

téressant de se pencher sur la provenance et les parcours de ses acteurs, de ses protagonistes, sur ses procédures, sur le rôle d'instances ministérielles comme le Grand Prix National de l'Urbanisme dans sa reconnaissance et sa reproduction...

Finalement, cet urbanisme de composition, incarné dans l'outil ZAC, a fini par instituer un mélange d'effacement parcellaire, d'historicisme formel et de cynisme immobilier qui se plie très bien aux impératifs (financier, sécuritaire, idéologique, maintenant « environnemental »...) dictés par les marchés, fonciers, immobiliers, esthétiques.

Issus de la critique du modernisme et du mouvement de « retour à la ville »,³ les tenants de l'urbanisme de composition voulaient faire de la re-connaissance de la ville héritée un préalable à sa transformation. Cette conception dynamique de l'histoire a cédé la place à un arsenal de réflexes convenus, statiques, qui s'avèrent surtout confortables pour leurs promoteurs et pour leurs concepteurs : Paris Rive Gauche, Lyon confluence, Paris Batignolles, Boulogne-Rives de Seine, Euroméditerranée... quelle différence, au fond ?

Le « projet urbain à la française » serait en fait une forme d'urbanisme générique ?

Paradoxalement, oui. Avec ses formes urbaines derrière lesquelles pointe le fantôme omniprésent de l'haussmannisme, l'urbanisme de composition fabrique de la ville néolibérale de base, dans un divorce avec l'épaisseur vécue des territoires réels qui s'apparente à celui dont fut justement accusé en son temps le modernisme. Il en résulte un urbanisme du « ni-ni » : ni l'utopie et la cohérence parfois impressionnante de certains quartiers modernes, ni les ambiances familières de la ville ancienne avec ses recoins, ses ambiguïtés et sa part d'ombre. Dans ce mélange de barres en îlots et d'espaces verts pris dans des cours, les qualités de l'un et de l'autre s'excluent mutuellement au lieu de se combiner. L'expression de « ville générique » a été jetée dans le débat par un texte fameux, écrit il y a bientôt vingt ans par Rem Koolhaas, dont les tenants du « projet urbain » font depuis lors un grand Satan du libéralisme mondialisé⁴. D'une plume qui oscille entre une ironie glacée et une empathie assez déstabilisante, il y décrit, en spectateur fasciné, cette ville sans qualités, sans identité, qui se répand sous nos yeux dans des quantités phénoménales, à l'insu des urbanistes patentés.

Or, si l'on prend la proposition de Koolhaas pour les Halles, elle n'avait au contraire rien de générique : elle analysait ce qu'est devenu le centre de Paris et tentait de l'améliorer à partir de ses caractéristiques propres. La ville générique, c'est ce qu'on s'apprête à réaliser à partir du projet et sous la direction de David Mangin : un jardin consensuel avec des rangées d'arbres symétriques sur fond de complexe boutique, « architecturé » comme une curiosité plastique dans l'espoir de réitérer l'effet Bilbao. La proposition de Koolhaas aurait nécessité, pour l'emporter, que les pouvoirs publics, en l'occurrence le maire de Paris, Bertrand Delanoë, prennent une position politique courageuse et contrent les exigences d'Unibail, le propriétaire et gestionnaire du centre commercial souterrain et de ses rues. Le projet de David Mangin le sert quant à lui objectivement très bien.

Le rôle des acteurs privés, en l'occurrence une foncière commerciale, pointe ici clairement. De manière plus générale, comment définiriez-vous la privatisation de la ville ?

Elle prend d'abord une forme immédiate, de plus en plus flagrante, que chacun peut constater au quotidien : la soustraction au public, sous des prétextes essentiellement sécuritaires, d'espaces autrefois accessibles à tous. On construit des « îlots ouverts », mais on les ferme par des grilles ; on résidentialise le sol de leurs cours ou des espaces verts des grands ensembles rénovés, ce qui en condamne les usages partagés ; les lotissements fermés (*gated communities*) tendent à devenir un modèle résidentiel de plus en plus prisé, etc., etc. L'accessibilité et la jouissance de toutes sortes d'endroits, qui étaient des espaces communs, tendent à se réduire. À l'inverse, certains espaces privés jouent de plus en plus le rôle de lieux publics : les centres commerciaux sont l'exemple le plus souvent cité. On assiste à une mutation de la notion même d'espace public.

Cela renvoie plus banalement à la réduction des moyens du secteur public et à sa soumission, obligée ou volontaire, aux exigences de la promotion, qui se charge de plus en plus de le remplacer. La mise en place et l'extension des PPP (partenariats public-privé) est un symptôme de ce qu'on appelle pudiquement « délégation ». La construction, la propriété et l'exploitation de certains équipements publics est de plus en plus souvent confiée à des cartels associant une major du BTP à des groupes, bancaires, immo-

biliers et de services. Dernièrement, on a même vu cette tendance atteindre le domaine régalié, avec le ministère de la Défense que Bouygues construit en ce moment à Balard, dans le XV^e arrondissement de Paris⁵.

Troisième élément, la financiarisation de l'économie immobilière encourage à investir dans la construction d'immeubles où les investisseurs n'habiteront pas, dont ils ne connaîtront ni l'apparence ni même la localisation. En achevant de transformer le logement en produit « standard », un dispositif d'aide fiscale, tel que celui issu de la loi « Scellier », a un impact non négligeable sur la fabrique urbaine. Le découplage est total entre l'abstraction de l'investissement financier et la nature, très concrète, de son inscription territoriale.

Cette privatisation de la ville explique-t-elle par exemple la priorité donnée aux macro-lots, comme à Boulogne, ainsi que tend à le montrer Jacques Lucan ?

Non, je ne le pense pas. En cela je me disassocie de Jacques Lucan⁶ lorsqu'il fait découler le macro-lot d'une rupture, instaurée dans le projet urbain par l'application des théories de Christian de Portzamparc sur la « ville âge III ». En prônant l'îlot ouvert (cf. par exemple son opération à Paris Masséna), il aurait « cassé » l'îlot, pour en autonomiser les éléments de bâti. Mais l'identification des lots à de très grandes parcelles voire à des îlots entiers, la disparition des mitoyens, les parkings communs à plusieurs bâtiments datent de bien avant cela, on trouve ces principes dans l'urbanisme de ZAC des années 1980. La privatisation accrue tend à les amplifier, disons à les accuser.

Mais alors, que préconisez-vous ? Quelle est l'alternative qui permet d'échapper à cette ville générique ?

Je crois beaucoup à un « urbanisme de négociation » qui instaurerait, de manière spécifique et selon chaque territoire considéré, un *modus vivendi* fluctuant entre le site et le programme. Soit la mise en place d'un processus cultivé de réflexion, de production et d'ajustement, adossé à cet avantage qu'est le temps long de la ville, avec ses multiples rythmes internes. Je m'intéresse aux modes de réflexion urbanistique qui tiennent plus et mieux compte de la réalité des sites, au sens le plus large du terme, c'est-à-dire les conditions complexes, multiples et parfois contradictoires entre elles

5 - Voir Fromonot F., 2012, « Le Pentagone de l'Hexagone », *Criticat*, n°9, mars.

6 - qui montre en particulier comment, sous l'impulsion des opérateurs privés, l'urbanisme de macro-lots, mis par exemple en place sur le Trapèze à Boulogne-Billancourt (anciennes usines Renault) conduit à la production de « mégastuctures urbaines » qui ne seraient qu'une forme revisitée des grands ensembles.

7 - Le *green washing* en français « blanchiment vert », consiste à habiller d'un discours écologique des activités nocives pour l'environnement.

8 - Voir Crimson Architectural Historians, 1998, « Org-wars », www.crimsonweb.org (partiellement traduit en français dans *criticat* n°8, septembre 2011).

qui, dès lors qu'on les problématise, peuvent devenir des *situations de projet*.

On entend dire que l'aménagement a rompu avec le modernisme, avec la planification urbaine, et donc avec ses erreurs. Mais on continue de considérer, par exemple, que le programme doit s'imposer de haut en bas – comme lorsque la décision est prise au niveau régional ou national de construire sur telle zone inondable parce qu'on a besoin d'une certaine quantité de logements. L'obsession de la maîtrise *top down*, c'est-à-dire d'en haut, et à tout instant de la forme urbaine me pose question. La ville pourrait être moins autoritaire, moins préconçue, fondamentalement informée par une réflexion fine sur les enjeux d'une écologie matérielle et sociale plutôt que soumise au *green washing*⁷ normatif de la Haute Qualité Environnementale (HQE). Qu'on le veuille ou non, ces questions vont devenir énormes dans les décennies à venir.

Vous avez fait référence rapidement à l'importance du « processus ». Pourriez-vous revenir sur ce dont il s'agit ? A lire La Campagne des Halles, on a l'impression qu'il s'agit d'une approche plus néerlandaise que française ?

Aux Halles, les différences d'approche entre les concurrents étaient d'autant plus caricaturales que la consultation opposait deux Français et deux Néerlandais. Jean Nouvel et David Mangin avaient dessiné des projets ficelés, tandis que Rem Koolhaas (l'agence d'architecture MVRDV dans une moindre mesure) avait élaboré une stratégie, suivant trois grands principes complémentaires, dont la formalisation présentée était une version, un scénario possible. C'est une manière de travailler très différente qui consiste à collationner les données, les analyser sans préjuger de l'esthétique du résultat, avancer des hypothèses, opérer par « bombardement spéculatif » en organisant des ateliers internes, et ne pas écarter une idée avant de l'avoir étudiée à fond... Cela demande beaucoup d'investissement intellectuel, en temps, et en moyens, et pas mal de largesse de vues de la part de tous les acteurs du projet.

Halles de Paris de David Mangin - Canopée de Patrick Berger et Jacques Anziutti



© Françoise Fromonot

En France, on préfère déclarer a priori intangibles certains canons typologiques et formels, sanctifiés par les procédures qui en garantiront la concrétisation. Pour simplifier, on a l'impression que les urbanistes de composition se bornent à dessiner un plan masse vu du ciel, avec des épannelages destinés à rendre acceptables les densités, assortis de perspectives pour simuler l'ambiance. Cette forme achevée est ensuite découpée pour être réalisée par différents opérateurs. Pour concevoir, la procédure – une série d'actions obligatoires à entreprendre dans l'ordre pour que les choses marchent – me semble certes plus sécurisante mais moins féconde que le processus – fluctuant, inclusif, pas forcément linéaire et surtout spécifique et révisable.

Vous évoquez, dans « Manières de classer l'urbanisme », une « panne de la culture critique des idées entraînée par la dissolution accélérée du politique dans l'économisme ». Mais le problème n'est-il pas lié aussi à l'ignorance de cette contrainte financière, qui, pourtant, devient plus prégnante ?

Par « économisme », je voulais souligner que l'économie est de plus en plus une idéologie et qu'elle apparaît de moins en moins comme un moyen. La contrainte économique est une contrainte parmi d'autres. Je ne sais pas si les urbanistes l'ignorent, en tout cas les moins cyniques la ressentent fortement. Le problème, en France, est que les urbanistes sont des architectes qui ne savent raisonner qu'en *mettant en forme*. Or, avant même qu'un concepteur ne prenne le crayon, son projet est déjà modelé de fait par les facteurs de tous ordres (économique, politique, procédural, foncier, législatif, patrimonial, culturel au sens large) qui le prédestinent inmanquablement. L'agence néerlandaise Crimson Architectural Historians appelle cela l'« orgware »⁸. Ils plaident pour que l'urbaniste mette en évidence ce paysage de forces plus ou moins visibles et engage sur cette base une négociation stratégique entre elles plutôt que de dessiner préalablement un projet. Car

celui-ci ne pourra qu'être érodé par sa confrontation avec ces forces, s'affadir, et même perdre son âme. Voilà qui fait réfléchir.

Prôner le « pragmatisme », sous-entendu la conversion à la *real politik* qui donne l'air « pro » mais qui équivaut à produire ce qui est attendu, n'a pas beaucoup de sens pour les architectes dans la situation actuelle. Celle-ci demanderait au contraire d'oser prendre du recul sur les choses, de mieux les théoriser pour se doter d'outils pertinents. Veut-on continuer et construire un, deux, dix « Boulogne » de plus ? Tout le monde semble y avoir intérêt... Le monde de l'aménagement pourrait lui aussi interroger ses ressorts implicites, en particulier la justification du recours à la convention au prétexte qu'elle serait partagée, donc juste. Elle est d'abord bien commode.

Les acteurs de l'aménagement, qui ont plus de pouvoir de décision que les architectes, devraient être mieux formés à la culture conceptuelle et historique de l'urbanisme. Ils pourraient ainsi faire confiance, en connaissance de cause, à d'autres concepteurs que ceux choisis par habitude, par conformisme, par volonté (illusion ?) d'efficacité... ou sur la seule foi de leur Grand prix de l'urbanisme. Ni Rem Koolhaas quand il a été nommé architecte en chef d'Euraille à l'issue d'un grand oral (et non sur un projet dessiné), ni Alexandre Chemetoff lorsqu'il a gagné l'étude de définition pour l'Île de Nantes, n'avaient, à ma connaissance, d'expérience de l'urbanisme à de telles échelles. C'était chaque fois un pari, ambitieux, risqué et largement politique, auquel participait le choix d'un mode de désignation inédit des concepteurs. Or, ces opérations ont fini par occuper le devant de la scène pendant des années et, quoiqu'on pense du résultat, continuent de faire débat – ce dont nous manquons cruellement aujourd'hui.

Les architectes urbanistes pointus et ouverts, qui réfléchissent et qui cherchent, il y en a. S'ils perdent systématiquement les concours et que leurs idées peinent à se diffuser, c'est parce que ce pays a perdu la capacité d'écouter des propos qui s'écartent de la norme, tout en ne cessant par ailleurs d'en déplorer la dictature. Être un bon architecte-urbaniste – et j'inclurais volontiers dans ce terme, outre le praticien au sens strict, son ou ses clients, aménageur, promoteur, maire... – ce n'est pas pouvoir dégainer des solutions clés en main, c'est d'abord savoir poser les bonnes questions. ■

Propos recueillis par Isabelle Baraud-Serfaty et Pauline Fouilland